

UNE HOTLINE GÉRIATRIQUE...

POUR QUI ?

- Personnes âgées de 75 ans et plus
- Présentant une fragilité médicale et/ou psychosociale, une perte d'autonomie, une polyopathie
- Dans un contexte de décompensation et/ou de haut risque de dépendance physique et/ou psychique

POURQUOI ?

- Faciliter les hospitalisations directes des personnes âgées
- Éviter le passage inapproprié aux urgences, hors urgences vitales
- Orienter les personnes âgées vers les modalités de prise en soins les plus adaptées
- Améliorer le recours aux offres alternatives (hôpital de jour, consultations, équipes mobiles...)

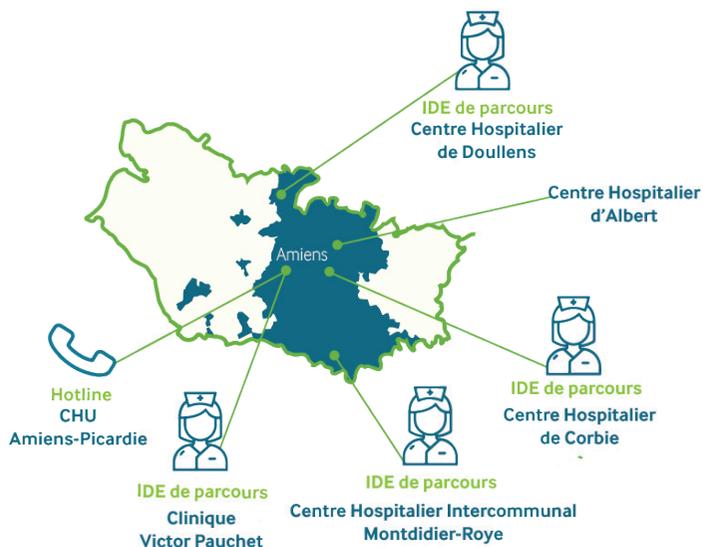
HORAIRES

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

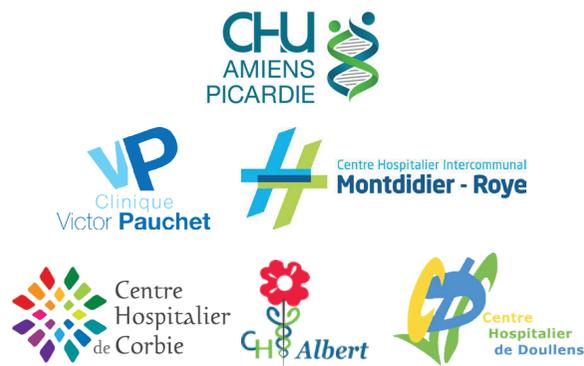
CONTACTS

03 22 08 98 02

geriatrie.hotline@chu-amiens.mssante.fr



Les partenaires :



Hotline Gériatrique Territoriale

03 22 08 98 02

Hotline Gériatrique Territoriale

Du lundi au vendredi de 9h à 17h
geriatrie.hotline@chu-amiens.mssante.fr

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ QUI EXERCE :

- En libéral
- En EHPAD
- En HAD / SSIAD
- En équipe mobile
- Au DAC
- Au SAS

VOTRE BESOIN

Une admission directe en service de gériatrie sans passage par le service des urgences ;

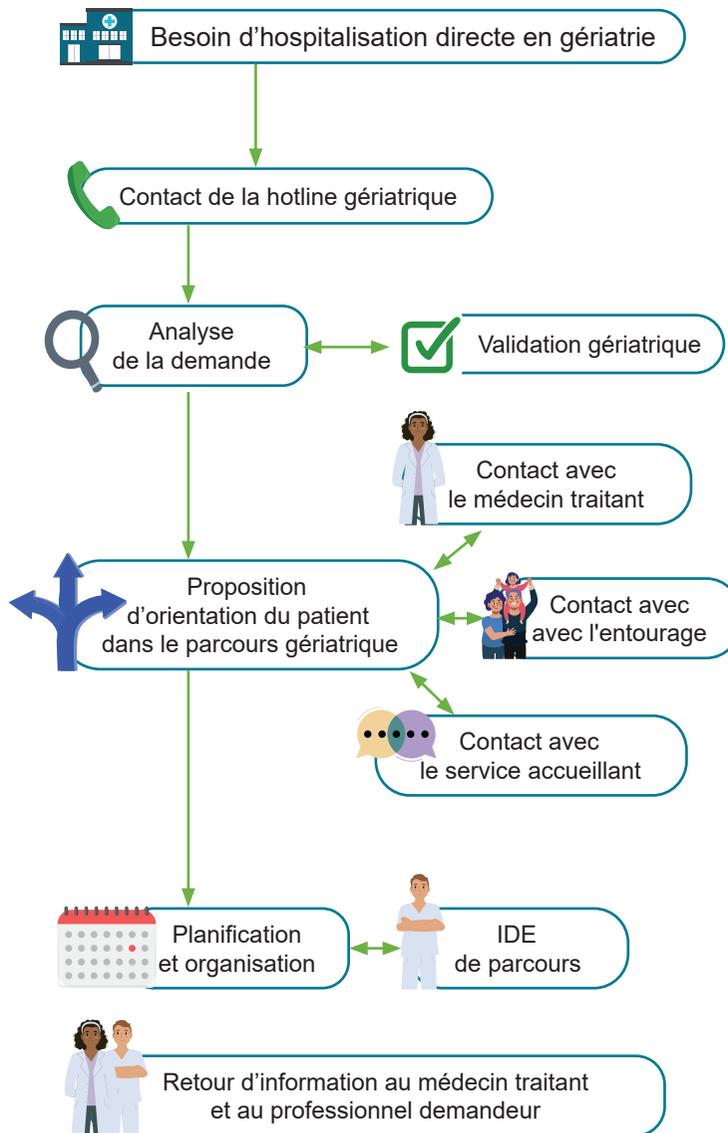
Immédiate ou différée (dans un délai de 24h à 72h) ;

Pour des soins à visée diagnostique, thérapeutique ou palliative.

Attention, la hotline ne gère pas les situations d'urgence

 **CONTACTEZ LE 15**

COMMENT ?



LE RÔLE DE LA HOTLINE

Une infirmière coordinatrice pour :

- Orienter les patients vers le parcours de soins le plus adapté à leurs besoins;
- Faciliter la liaison entre l'établissement de soins et le domicile, entre le personnel médical, le médecin traitant et le patient ;
- Faire le lien avec les IDE de parcours présents dans les établissements partenaires pour organiser les admissions directes.

UNE COLLABORATION TERRITORIALE : LES INFIRMIERS DE PARCOURS

Un maillage territorial grâce à la présence d'infirmières de parcours dans 4 établissements (CH Corbie, CH Doullens, CHI Montdidier-Roye, Clinique Victor Pauchet) pour :

- Organiser et planifier les admissions directes des personnes âgées au sein du service ;
- Accueillir le patient dans le service et initier les démarches afin de fluidifier sa prise en soins.